



TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Contact : Patrice Orliac, Attaché de gestion - 04 66 49 14 57 - compta@notredamemende.fr

En 2021, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculée sur 0,68% de votre masse salariale 2021, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles.

Mais c'est à vous de choisir le bénéficiaire !

Le lycée Notre Dame est habilité à recevoir ce type de versement. Vous pouvez donc flécher votre versement sur l'ensemble de nos formations et procéder au paiement en direct.

Entreprise :

Raison Sociale : ----- SIRET : -----

Activité Principale : -----

Adresse : -----

Téléphone : ----- Email : -----

Nom et Prénom de la personne en charge de la taxe d'apprentissage pour l'entreprise :

Montant du versement : -----€ Date de versement : -----/2022.

(date limite de versement 31/05/2022)

Signature et cachet de l'entreprise :

Bénéficiaire :

Lycée Notre Dame - Quartier Fontanilles - 48000 MENDE CEDEX

Code d'habilitation : 0480025S SIRET : 776 114 746 00014

Mode de règlement :

Par chèque à l'ordre de OGEC Notre Dame Saint Privat

Par virement : BPS MENDE IBAN : FR76 1660 7002 7109 2776 0701 724 Code BIC : CCBPFRPPPPG